

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	11 L'international 11.5 La communication	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

- a**
- La caution de la banque du client.
Elle s'engage à payer à la place du client si celui-ci devient défaillant.
 - Le règlement à vue – **Cash On Delivery (COD)**, **Cash Against Documents (CAD)**.
Il s'applique pour des petits montants dans les pays à faible risque. Voici son principe :
 - Le fournisseur envoie à la banque du client les documents.
La facture, le bordereau d'expédition, le certificat d'origine et les documents d'expédition.
Tant que la livraison n'est pas réglée par le client, les marchandises sont bloquées avant le dédouanement.
 - La banque du client lui envoie une requête d'accord.
Le client peut constater la validité de la livraison en douane ou se fier à un certificat de qualité émis par un agent indépendant au moment de l'expédition.
 - Le client envoie à sa banque son accord.
 - La banque fait débloquer la livraison en douane et règle le fournisseur.

M

- a**
- Si le client n'est pas solvable, la banque refuse d'envoyer la requête d'accord au client. Charge au fournisseur de récupérer les marchandises à ses frais et de payer les frais d'entrepôt à la douane.
- La lettre de crédit – **Letter of Credit (L/C)**
Elle s'applique pour des gros montants à risque moyen. Voici son principe :
 - Le fournisseur envoie une facture pro format au client.
Elle correspond exactement à la commande future.
 - Le client émet une requête auprès de sa banque pour une lettre de crédit.
Selon les conditions de la facture pro format – montant, échéance, conditions de fret, etc. Si le client n'est pas assez solvable, la banque refuse la requête.
 - La banque transmet la lettre de crédit au fournisseur.
Elle est valide jusqu'à la date de livraison des marchandises.
 - Le fournisseur envoie au client les marchandises et à la banque du client les documents.
La facture, le bordereau d'expédition, le certificat d'origine et les documents d'expédition.
Tant que la livraison n'est pas acceptée par le client, les marchandises sont bloquées avant le dédouanement.
 - La banque du client paye le fournisseur.
Assez rapidement puisque les fonds sont disponibles sur le compte du client.

M

S'il y a une seule différence entre la facture pro format et la lettre de crédit, la livraison est refusée par la banque. Il en est de même si la date de livraison est dépassée. Charge au fournisseur de récupérer les marchandises à ses frais et de payer les frais d'entrepôt à la douane.

- La lettre de crédit confirmé – **Letter of Credit Confirmed (L/C C)**.
Elle s'applique pour des gros montants à risque fort. Voici son principe :
 - Le fournisseur envoie une facture pro format au client.
Elle correspond exactement à la commande future.
 - Le client émet une requête auprès de sa banque pour une lettre de crédit.
Selon les conditions de la facture pro format – montant, échéance, conditions de fret, etc. Si le client n'est pas assez solvable, la banque refuse la requête.
 - La banque du client transmet la lettre de crédit à la banque du fournisseur.
Elle est valide jusqu'à la date de livraison des marchandises.